

Les actualités de l'IDEFHI  
**DIALOGUE**



## Intranet arrivée (enfin) ! Mais que sera t-il ?

Un intranet a pour objectif de faciliter la communication dans une entreprise. Il représente les données accessibles par tous les collaborateurs d'une entreprise au moyen d'un réseau informatique.

Contrairement à l'extranet, où l'accès est possible à l'extérieur de la société, l'intranet n'est consultable qu'en réseau local c'est à dire au sein de l'IDFHL. L'intranet se caractérise par un bon ordonnancement des ressources pour faciliter l'accès à l'information selon le type d'utilisateur.

Ce nouvel intranet développé conjointement entre la DSN et le service communication va disposer de nombreux avantages par rapport à l'ancienne version :

Avantage n° 1 : une interface facile à prendre en main

Le premier objectif fixé à été de créer une interface simple et intuitive pour l'ensemble du personnel. Des formations vous seront dispensées afin de vous familiariser avec cet outil.

Avantage n° 2 : un fil d'actualités personnalisé

Chaque utilisateur disposera d'un fil d'actualités global concernant l'entreprise, enrichi des informations qui viennent des communautés auxquelles appartient l'utilisateur.

Avantage n° 3 : accéder à l'information en temps réel

Ce nouvel intranet est un type de plateforme collaborative qui centralise toute l'information et toutes les applications fonctionnelles pour fluidifier la communication de notre institution au sein du même espace. Les échanges ne se font plus a posteriori par échanges de mails, mais en live, en direct, en temps réel.

Avantage n° 4 : décloisonner les services

L'intranet d'entreprise nouvelle génération vise à développer le travail d'équipe afin d'avoir une bonne communication entre les agents. Cela permettra de renforcer les échanges et la collaboration entre les différents services.

## Sommaire

Qu'est-ce que l'on vous raconte ce mois-ci ?



**4** Focus sur...  
Le CPOM

J'aime mon métier **14**  
Rachel DAVESNE,  
psychologue du développement

**16** La parole aux usagers  
Une rentrée particulière

**N° 60 - septembre 2020**

**Directeur de Publication :**  
Benjamin REQUILLART

**Comité de rédaction :**  
Robert GARITO - Laetitia LANGIN  
- Christine BEN GADI - Elsa  
BELLIRI - Philippe SUSMAN -  
Théo DELOIGNON - Frédéric  
MARCHAND - Stéphane  
TABOURET - Elodie OBERTIN -  
Céline HERICHER

**Mise en page :**  
Elsa BELLIRI - Communication.

**Impression :**  
Copie Plus

**Crédits photographiques**

**& illustration :**  
Julien PAQUIN - Thomas BOIVIN -  
Yacine MERCHI

# Édito



Mesdames, Messieurs,

Évidemment, la circulation du virus est toujours active et s'est même dernièrement accélérée. Évidemment, cette actualité nous contraint à anticiper et réorganiser nos activités toujours dans le souci de protéger les usagers et de vous protéger.

Cette adaptation, qui est le maître mot de notre établissement, s'est fait valoir au cours de cet été où, malgré le contexte, des séjours à l'extérieur et des activités ont pu être mis en place pour les usagers. Je remercie particulièrement les professionnels associés à ces démarches.

Pour autant, au-delà de cette actualité, nous avons fait le choix de braquer les projecteurs dans ce numéro de Dialogue sur les activités du secteur du handicap de notre établissement. Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) finalisé vous est donc présenté. C'est aussi l'occasion de mettre l'accent sur des thématiques particulières qui, tout en étant portées par les services du secteur Handicap, traversent les autres (tels que les Troubles Neuro-Développementaux (TND) par exemple).

Bonne lecture,

Benjamin RÉQUILLART  
Directeur général par intérim

n°

60

# LE CPOM

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens





## Intro

Afin de comprendre ce que ces quatre lettres signifient, nous avons rencontré Madame Marie-Line GOMBART, directrice de la Direction des Ressources Financières et des Achats (DRFA), qui coordonne les travaux d'élaboration du CPOM en lien avec les trois directions des services « Handicap » de l'IDEFHI.

Le CPOM est un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Ce contrat est conclu entre l'IDEFHI et les auto-

rités de tutelle (Département de Seine-Maritime, de l'Eure et l'ARS - Agence Régionale de Santé) pour une durée de 5 ans.

Cet outil de contractualisation n'est pas méconnu de l'établissement, il intervient à la suite du précédent CPOM 2015-2019 qui couvrait le seul secteur d'activité de l'enfance handicapée.



## LES OBJECTIFS DU CPOM

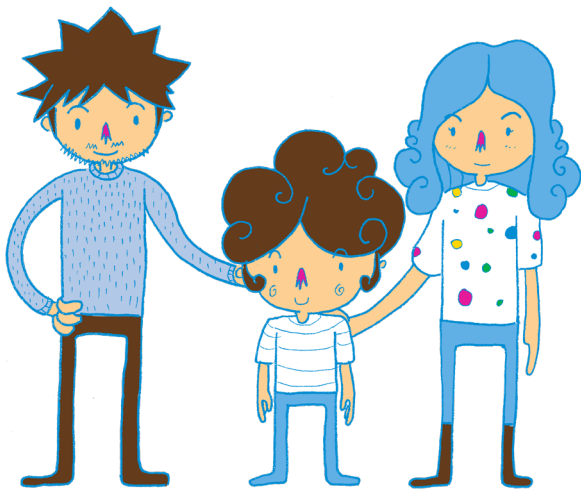
Nous pouvons distinguer trois axes :

- Développer les organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs de droit commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales,
- Développer la qualité de l'accompagnement en associant les usagers et leur environnement social et familial,
- Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficience.

Chacun de ces trois axes fait l'objet d'un diagnostic partagé afin de définir les actions à mettre en place en conformité avec les enjeux du projet régional de santé et des schémas départementaux.

Concernant chacun des services du champ du handicap, ce diagnostic fait apparaître des points forts et des points de vigilance.

C'est à partir de ces diagnostics partagés que les orientations du CPOM 2020/2024 sont définies.



# DEUX GRANDES ORIENTATIONS pour le CPOM 2020-2024

## Le développement de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire



Le taux d'inclusion scolaire passerait de 29% à fin 2019 à 61% en 2024.

L'atteinte de cet objectif passe plus particulièrement par la création d'Unités d'Enseignement Externalisées (UEE). Actuellement l'IDEFHI propose aux jeunes une offre d'inclusion scolaire collective au travers de trois UEE et souhaite créer 14 UEE supplémentaires d'ici 2024.

Dans le cadre de cet objectif cible, le CPOM prévoit le renfort éducatif de 3 professionnels sur l'IME.

## Le repérage et l'amélioration de l'accompagnement des usagers porteurs de troubles neuro-développementaux.

Il s'appuiera sur :

- La création récente de l'observatoire « santé » au sein de l'établissement,
- La mise en œuvre d'une stratégie « TND » : l'objectif de cette stratégie est de favoriser le repérage et d'améliorer l'accompagnement en développant les « pratiques éducatives probantes » dans une approche universelle.

Ces deux axes vont guider la transformation de l'offre de services et de prestations existantes des trois services. Nous pouvons citer notamment :

- La création d'un pôle de diagnostic et de ressource autisme sur 2020 par transformation du pôle ressource autisme IME avec le renforcement de 2,2 ETP de l'équipe actuelle de 2,5 ETP
- La création d'une unité externalisée en maternelle pour les enfants avec troubles du spectre de l'autisme de 7 places en septembre 2021,
- La création d'un SESSAD TND (Troubles neuro-développementaux) et DI (Déficients Intellectuels) par réunification du SESSAD TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages),
- Dans le cadre de l'appel à projet 2019 lancé conjointement par l'ARS et par le Département de Seine-Maritime, l'extension du dispositif adultes SAVS et SAMSAH 76 a été retenue permettant de conforter le dispositif adultes de l'IDEFHI avec 30 places SAVS, 37 places SAMSAH 76 et 10 places SAMSAH 27.

Le contrat CPOM offre une lisibilité sur les actions à mener sur les 3 services du champ du handicap pour les cinq ans à venir, de l'adaptation de l'offre et budgétaire.

Nous remercions Madame GOMBART pour ces informations qui permettront à l'ensemble des agents de notre établissement de prendre connaissance et de comprendre les grandes lignes de ce contrat qui est important pour l'accompagnement de nos publics en situation de handicap.

Robert GARITO

# RENFORCEMENT IMPORTANT DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES ET DES ENFANTS SOUFFRANTS DE TROUBLES NEURODÉVELOPPEMENTAUX

« Les troubles du neurodéveloppement regroupent l'ensemble des anomalies de structure ou de fonctionnement cérébral survenant sur un cerveau en développement. Ils peuvent être responsables de difficultés ou de déficiences à l'exécution d'une tâche. Ils constituent une part importante de la neurologie pédiatrique ».

Le témoignage ci-contre relate la difficulté d'un accompagnement personnalisé de ce type au regard de nos organisations actuelles.

Ce CPOM est un nouvel outil permettant à l'IDFHI de repérer au mieux cette population. Des enfants porteurs de ces troubles sont déjà accueillis, en partie, dans les services des champs du handicap et de la protection de l'enfance. Ces prestations nouvelles, et plus agiles, ont pour objectifs d'apporter de la technicité et de la souplesse dans l'accompagnement de l'utilisateur dans son parcours de vie.

Xavier PUJERVIE







Il est exprimé un changement important des populations accueillies dans nos structures depuis quelques années. Des enfants qui devraient bénéficier idéalement d'accompagnement en tout petit groupe (voire individuel) arrivent dans des groupes déjà très chargés.

Prenons l'exemple de P. arrivé à l'IME à la rentrée 2019 sur un groupe de 14 enfants. Ce petit garçon souffre de troubles neuro-développementaux. Sa famille était en grande souffrance, ne sachant comment répondre aux besoins particuliers de leur enfant. Il n'avait pas acquis la propreté, ni la capacité à manger ou même s'habiller seul. La vie quotidienne de la famille était rythmée par les crises de frustration et de violence de P. qui n'avait pas de moyen de se faire comprendre. Sa maman se disait à bout à la fois physiquement et moralement, craignant un jour de faire « une bêtise ».

Le travail éducatif avec ces enfants demande une capacité de l'équipe à réinventer tout ce qui est en place collectivement et individuellement tous les jours. La création d'une palette très large d'outils est indispensable et prend du temps.

Prenons l'exemple de la communication avec P.. L'équipe a utilisé et testé pas moins de 9 outils (gestuels, pictogramme, couverture puis gilet lesté, tablette numérique,...) et des échanges quotidiens avec la famille. Cette individualisation permanente a demandé l'équivalent d'un poste à temps plein pour ce seul enfant (dont l'équipe ne bénéficiait pas).

L'évolution de P. est décrite comme « très positive » et la famille va mieux. D'autres enfants avec des pathologies demandant le même investissement sont arrivés dans l'unité sans éducateur supplémentaire.

# L'IME LE CHANT DU LOUP, UNE TRANSFORMATION EN CINQ ANS

Dans le cadre du CPOM 2020-2024 l'IDEFHI se fixe 2 grands axes stratégiques pour les années à venir : le développement de l'inclusion en milieu ordinaire ainsi que le repérage et l'amélioration de l'accompagnement des usagers porteurs de troubles neuro-développementaux (TND).



Dans ce contexte l'IME « Le chant du loup » s'engage :

- A poursuivre le travail engagé à la faveur de l'inclusion scolaire dans le milieu ordinaire avec la création de 10 Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) d'ici 2024 en plus de celle existante aujourd'hui. Parmi ces UEE, il faudra compter sur la création d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) en réponse au PRIAC 2019-2023.
- A étendre le périmètre d'action du Pôle Ressource Autisme IME existant, sur le volet « Evaluation diagnostique », à l'ensemble des usagers du champ du handicap de l'IDEFHI et au champ de la protection de l'enfance. L'IME dispose aujourd'hui d'un Pôle Ressource Autisme qui assure pour les usagers de l'IME, les évaluations diagnostiques et l'accompagnement à l'adaptation de leur prise en charge notamment par la mise en place d'outils de compensation. Le Pôle de Diagnostic et de Ressource Autisme s'appuiera sur l'observatoire de santé de l'IDEFHI en création et sur la stratégie TND de l'IDEFHI pour mettre à disposition de tous les usagers ses compétences en matière d'évaluations diagnostiques indispensables à l'ajustement de l'accompagnement des jeunes porteurs de Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Céline HERICHER



Inauguration UEE IME Le Chant du Loup à l'école du Village de Canteleu, 5 septembre 2019.

# CPOM, CFT, TSLA, TND DI, SAMSAH, SAVS ! SIGLES OU ACRONYMES ?

En préparation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), et en réponse à différents appels à projets, le Centre François Truffaut (CFT) travaille à étendre ses champs de compétences selon deux axes : la qualité des accompagnements et le type de service proposé, dans un objectif d'inclusion :

- L'inclusion scolaire : Ouverture d'une troisième classe externalisée TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages),
- L'inclusion professionnelle et par le logement des adhérents des SAMSAH Autisme, des travailleurs handicapés de l'ESAT...

C'est pourquoi afin de développer la qualité de l'accompagnement des usagers, le prochain CPOM prévoit une offre de métiers renforcée. La pluridisciplinarité mise en œuvre servira les projets transversaux puisque l'accompagnement des Troubles Neuro Développementaux passe par des regards différenciés.

L'intégration du SESSAD, spécialisé Déficier Intellectuel, géré par l'IME, rejoindra le SESSAD TSLA pour former un SESSAD CFT de 35 places, spécialisé TND DI en septembre 2020.

Par ailleurs, suite à l'appel à projet dans le cadre du schéma Départemental de l'Autonomie, le CFT développera ses doubles compétences SAMSAH et SAVS :

- L'extension de 7 places Autisme portera la capacité du SAMSAH 76 à 37 places (25 places TSA sur Rouen et 7 places sur Dieppe ; 5 places Handicap rare). 4 places seront développées en 2020 et 3 en 2021, avec un renfort de moyens permettant la création de 2,5 Equivalents Temps Plein (ETP) : ASE, Job coach, Ergothérapeute, facilitant l'adaptation au poste de travail et du logement.
- Le renforcement du SAVS de 15 places, doublant sa capacité d'accompagnement et ses moyens humains, passant à 3 ETP (1CESF ; 2 ASE). Adossé au SAMSAH, le SAVS se verra élargir ses compétences, notamment aux personnes avec TSA afin d'améliorer la fluidité des parcours.

Alors , Sigle ou Acronyme ? Réponse : « Un acronyme est un Sigle qui se prononce comme un mot ordinaire ». ex : OVNI.



Philippe SUSMAN

# LE DITEP, PLUS DE SOUPLESSE POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE !



Le décret n°2017-620 du 24 avril 2017 permet aux ITEP de fonctionner en dispositif intégré. On parle donc maintenant de DITEP mais concrètement cela change quoi ?

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) reste décisionnaire de l'orientation, mais les ITEP et leur SESSAD ont désormais la capacité d'orienter à l'interne (internat, accueil séquentiel, accueil de jour, SESSAD, UEAIP) de manière réactive à l'évolution de la situation du jeune accueilli puisqu'il n'y a plus besoin d'attendre une nouvelle notification, attente qui était si souvent propice aux décrochages ! Après un accord entre le jeune et sa famille, une simple fiche de liaison informant des aménagements ou réorientations est à remettre à la MDPH.

Fonctionner en dispositif augmente la personnalisation de l'accompagnement. La diversification et l'adaptabilité des interventions et possibilités d'accompagnement permettent de répondre au mieux aux besoins de l'enfant avec la mise en place d'un parcours propre à chacun.

Pendant longtemps, on est parti de ce que l'institution avait à offrir. Avec le dispositif intégré c'est une autre manière de travailler : on part des difficultés du jeune et on réfléchit à comment faire pour y répondre. Les réponses que l'on apporte doivent être pluridisciplinaires, évolutives et s'adapter en permanence à la dynamique des besoins de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte. Le DITEP introduit l'idée d'une interdisciplinarité où chaque professionnel est nécessaire mais jamais suffisant, c'est un espace de coopération professionnelle au service du jeune accompagné.

Laëtitia LANGIN

# 3

## QUESTIONS

À...



**Éric  
GOUNEL,**  
directeur général

### Quel est votre bilan du précédent CPOM ?

Le précédent contrat était aussi le premier.

Il a été signé fin 2014. L'objectif est un dialogue stratégique, il permet de fixer des objectifs à chacun des services sur une période donnée.

Le constat met en évidence de nombreux appels à projet qui ont modifié l'offre capacitaire. L'offre était différente que celle prévue en 2015.

L'intérêt est de s'engager sur 5 ans, ce qui n'enlève en rien l'adaptation à l'offre des politiques nationales.

Le contrat 2014 - 2019 était orienté sur la qualité de l'accompagnement dans le sens de l'adaptation de réponses adaptées aux enfants. On peut citer l'exemple du dispositif ITEP, IME.

Les autorités de tarifications nous ont donné la possibilité de rénover de nombreux locaux.

### Comment voyez-vous l'avenir de l'IDEFHI ?

2020-2024 est un CPOM de rupture à deux niveaux :

1. Politique d'inclusion nationale et notamment une augmentation du nombre de classes externalisées et de dispositifs socio-professionnels tel que l'UEAIP (unité externalisée de semi internat d'insertion professionnelle).
2. Développer de manière substantielle l'offre en matière de dépistage pour les enfants qui ont des troubles neuro-développementaux. On peut citer l'équipe de dépistage autiste au bénéfice d'enfant de la protection de l'enfance au niveau départemental, et un SESSAD TNDDI par le regroupement de 35 places. 20 places ME + 15 places TSLA. On ouvre une unité d'enseignement en maternelle pour les enfants autistes. Le tout a effectif constant.

### Quelle est votre mission à l'extérieur de notre établissement ?

L'IDEFHI est un établissement qui réunit de nombreuses richesses humaines dans le domaine de la protection de l'enfance et du champ du handicap.

Nous avons lancé un programme de recherche important en recrutant des doctorants qui vont réaliser leur sujet de thèse en s'appuyant sur l'observation et la réalité des pratiques d'accompagnement à l'IDEFHI.

Mon objectif en tant que directeur général est de faire connaître aux acteurs avec lesquels nous sommes en relation, tous ces travaux de recherche. Le dispositif et les compétences installées au sein de l'établissement ont pour objectif que l'IDEFHI devienne une structure d'excellence en matière d'accompagnement des enfants et de leur famille.

Propos recueillis  
par Stéphane Tabouret

# Rachel DAVESNE

## Psychologue du développement

### *Quel a été votre parcours en tant que psychologue du développement ?*

Je suis arrivée à l'IDEFHI en août 2014, à la suite de l'obtention de mon titre de psychologue à l'université de Mont Saint Aignan, avec comme option la « psychologie du développement handicap et prévention. J'ai commencé au sein de l'UAER d'Adoseine, puis j'ai participé à la création du SEA de l'ITEP. En 2015 j'ai rejoint le CFT, où j'exerce toujours, lors de la création du SAMSAH TSA 76. Enfin, en 2016, j'ai saisi l'opportunité de me rapprocher de mon lieu d'habitation (l'Eure) quand le SAMSAH TSA s'est également développé dans le 27.

Depuis maintenant plus de 3 ans, j'exerce dans le SAMSAH spécialisé dans l'accompagnement des adultes avec trouble du spectre de l'autisme (situé à Louviers). Nous sommes une équipe de 5 professionnels (éducatrice, job coach, IDE, CESF).

J'aurais finalement fait plusieurs ouvertures de services mais c'est aussi ce que j'aime, au-delà de ma formation initiale : être force de proposition, participer au développement d'idées novatrices etc.

### *Qu'est-ce qu'une psychologue du développement ?*

Un psychologue se réfère toujours à une théorie. La mienne prend appui sur la psychologie du développement et s'inspire dans la pratique des thérapies cognitives et comportementales (TCC).

La psychologie du développement constitue en fait l'une des branches de la psychologie qui s'interroge sur la mise en place des processus mentaux, des comportements etc. en essayant de comprendre pourquoi elles se développent, se changent, sont inhabituels ou se perdent au cours de la vie. Elle s'intéresse finalement à tous les aspects psychologies (le développement cognitif, langagier, émotionnel et social etc.). la psychologie du développement est liée à de nombreux autres champs de la psychologie (les neurosciences, l'approche systémique etc.) et c'est cette ouverture qui m'a conduite à devenir psychologue du développement.





### *Quelle sont vos missions au SAMSAH ?*

J'apporte un éclairage à l'équipe, nous allons être des sortes de coach social, ou de la vie quotidienne ; permettant ainsi à la personne autiste de décrypter le monde qui l'entoure.

Je sensibilise à l'autisme auprès des partenaires : après des dispositifs de droit commun, d'employeurs (par exemple plusieurs équipes de la mairie d'Evreux) cela constitue un axe très important du métier de psychologue selon moi.

J'accompagne également des adultes avec autisme, je me qualifierais de psychologue de « terrain ». De ma formation de psychologue du développement, je suis dans une approche que l'on appelle « écosystémique » (dans tous les milieux de vie de la personne : de la famille proche, aux lieux de socialisation etc.). Mon outil principal est l'observation puis la mise en place d'outils visuels (scénario sociaux, plannings etc.) pour aider la personne autiste à décoder son environnement. J'utilise beaucoup ce que l'on appelle la psycho-éducation. L'un des objectifs que je travaille le plus souvent avec les personnes TSA est ce que l'on appelle l'Insight, que nous pouvons résumer sous « l'appropriation de son trouble, ses difficultés, son handicap ».

Au final, ce que j'aime le plus dans mon métier c'est que je ne m'ennuis jamais : chaque personne est unique (il n'y a pas un mais DES autismes), nous n'arrêtons jamais d'apprendre. Plutôt que d'être dans un clivage « éducatifs/soignants » qui existe parfois, dans l'équipe nous sommes vraiment dans une réelle pluridisciplinarité (visant ensemble la transdisciplinarité) et c'est ça qui est riche. J'ai une approche de développement, de système et nous sommes 5 professionnelles nous articulons pour répondre au plus proche des besoins des personnes et de leur famille. Une dynamique qui est plus moderne et pertinente, selon moi, pour l'adulte TSA et sa famille.

Propos recueillis par Antoine GUERIN

# Une rentrée particulière

Leur rentrée s'est déroulée le lundi 31 août, et plutôt bien d'ailleurs, car la première chose qui a changé pour eux, c'est le passage de la primaire au collège, ainsi le fait de grandir était le plus gros changement. Bien sûr contrairement aux années précédentes, cette rentrée est particulière, car le port du masque est obligatoire, même dans les classes, ce qui en agace certains. Il y avait aussi un mètre de distance entre leurs tables (je n'ai pas mesuré, mais ci-dessous une photo en guise de preuve !). Ainsi dès qu'ils rentrent ou sortent de classe : lavage de mains obligatoire !

Mais même masqués et hydroalcoolisés les élèves et leur maîtresse ne chôment pas : Maths, Français, Histoire... Tout y passe ! Certains ont certes une préférence pour le sport mais une bonne partie de la classe a l'air passionné par les Maths (Ce qui m'étonne car je n'ai pas un super souvenir de cette matière à leurs âges...).

Je voulais ensuite savoir ce que les enfants voulaient faire plus tard pour voir s'il restait toujours des enfants voulant devenir agent secret ou président de la République (les années 2000 quelle époque !). Certaines réponses m'ont fait sourire...

En 2020, les métiers de rêves sont : infirmière à l'hôpital, champion de basket, youtubeur, bricoleur, joueur professionnel sur Fortnite et j'ai eu aussi un barman !

En espérant qu'ils réalisent leurs rêves et fassent ce dont ils ont envie.

Théo DELOIGNON







**COVID-19**

## **FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



## Mobilités internes & nominations

- 1 moniteur éducateur au Foyer d'hébergement (CFT)
- 1 surveillant de nuit à l'Escale (ITEP)
- 1 adjoint des cadres au service des rémunérations et de l'organisation du temps de travail (accessible C) (DRH)
- 1 éducateur spécialisé à l'AEDR (Adoseine)
- 1 moniteur éducateur à La Hève (Adoseine)
- 1 moniteur éducateur Maison d'accueil des adolescents ASTR

Les candidatures sont attendues pour le mercredi 14 octobre 2020 (délai de rigueur).  
Elles devront être accompagnées d'un CV récent (mentionnant une adresse mail)  
et d'une lettre de motivation.

---

Mme ARNAUD Annabel est nommée responsable administrative de l'ITEP à compter du 28 septembre 2020.

M. BELLEVAL Guillaume est nommé chef de projet informatique/ adjoint au directeur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

M. BOURILLON Laurent est nommé RUSM à l'ITEP- unité Quincampoix et Semi-internat Rouen au 24 août 2020.

